

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION ANNEE 2024-2025

1- Renseignements concernant l'étudiant

N° d'étudiant :		Date de naissance :		Nationalité :	
Nom :		Prénoms :			
Adresse :					
.....					
Situation de famille :					
<input type="checkbox"/> Célibataire		<input type="checkbox"/> Marié		<input type="checkbox"/> Pacsé	
<input type="checkbox"/> vie maritale		<input type="checkbox"/> Divorcé		<input type="checkbox"/> Veuf	
Avez-vous déposé une demande de bourse ?				oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Avez-vous reçu un avis favorable à cette demande ?				oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
En cas de refus, précisez le motif du refus.....					
.....					
.....					
Avez vous déjà bénéficié du remboursement des droits d'inscription ?				oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Si oui précisez pour quelle(s) année(s)					
Etes vous stagiaire de formation professionnelle ?				oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Etes vous salarié ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		Si oui plein temps <input type="checkbox"/> temps partiel (quotité %) <input type="checkbox"/>	

2- Renseignements sur le conjoint (le cas échéant)

Nom :		Prénoms :	
Profession :			
Le conjoint est-il boursier : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			

3- Renseignements complémentaires concernant la famille de l'étudiant

	Parent 1	Parent 2
NOM Prénom		
Age et Profession		
Situation particulière : Veuf, séparé, divorcé / date Remarié ou vie maritale, ...		

Nombre total de vos frères et sœurs : dont encore à charge des parents :

Nom et prénom des frères et sœurs	Année de naissance	Situation professionnelle ou scolaire

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant :

Nom et prénom des enfants	Année de naissance

4- Diplôme préparé cette année et études antérieures

Année d'obtention du baccalauréat (ou équivalent) :

Diplôme préparé en 2024/2025 :

Année	Etablissement	Formations suivies	Validé
2023/2024			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
2022/2023			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
2021/2022			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
2020/2021			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
2019/2020			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

5- Budget mensuel de l'étudiant

À compléter précisément

Ressources (en euro)		Dépenses (en euro)	
Salaire régulier		Loyer	
Aide ponctuelle		Gaz et Electricité	
CAF		Eau	
Aide familiale		Téléphone	
Prêt bancaire		Alimentation	
Autres (à préciser)		Transport	
		Mutuelle+ assurance	
		Virement à la famille	
		Autres (à préciser)	
Total		Total	

DOCUMENTS A FOURNIR ET À DEPOSER,
ACCOMPAGNÉS DE CE FORMULAIRE,
AUPRÈS DE LA SCOLARITÉ

- Lettre de demande motivée ;
- 1 photocopie du livret de famille ;
- 1 relevé des notes de l'année précédente, dans l'enseignement supérieur ;
- 1 relevé d'Identité Bancaire (RIB) ;
- Justification des ressources :
 - Avis d'imposition ou de non-imposition 2024 (sur les revenus 2023) des parents, ou de l'étudiant lui-même ;
 - Copie des 3 derniers bulletins de salaires ou contrat de travail ;
 - Pour les étudiants internationaux : justificatifs des ressources annuelles fourni à la préfecture.

**L'absence de justificatif devra être motivée. Toute demande incomplète se verra rejetée.
La commission se réserve le droit de demander d'autres documents permettant d'apprécier la situation sociale de l'étudiant.**

Je certifie exacts les renseignements portés sur cet imprimé, sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements peut entraîner le rejet de ma demande.

Demande de remboursement faite à le

Signature :

REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION ANNEE 2024-2025**Note d'informations****Rappel de la réglementation**

Le code de l'éducation (art R719-59 et R719-50) prévoit deux types d'exonération :

- Exonération de plein droit pour les bénéficiaires d'une bourse d'enseignement accordée par l'Etat et les pupilles de la nation.
- Exonération sur demande individuelle pour les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle. Les décisions d'exonération sont prises par le président de l'Etablissement, après réunion de la commission d'exonération des droits d'inscription en application de critères généraux fixés par le conseil d'établissement et dans la limite des 10% des étudiants inscrits.

Objet du remboursement :

Seuls sont remboursés les **DROITS D'INSCRIPTION** soit, pour 2024/2025, **175 € pour une inscription en licence et 250 € pour une inscription en master.**

En cas d'inscription supplémentaire, celle-ci n'est pas remboursée.

Procédure :

Le dossier doit être déposé auprès de votre scolarité

- **Avant le 18 octobre 2024** pour passage en commission avant la fin de l'année 2024 ;
- **Avant le 17 janvier 2025** pour passage en commission au début de l'année 2025.

Dans le cadre de cette procédure, vous avez la possibilité de soumettre votre situation à l'assistante sociale.

Critères de remboursement :

Les critères sont de deux ordres, pédagogiques et sociaux, sans pouvoir être séparés les uns des autres. Le barème est le suivant pour l'année 2024/2025 :

Montant du Revenu Brut Global

- **35 086 €** pour **1** enfant à charge (soit 3 parts, même si l'un des parents est décédé)
- **46 767 €** pour **2** enfants à charge (4 parts)
- **58 448 €** pour **3** enfants à charge (5 parts)
- Soit la part à **11 681 €**

En règle générale, sont exclues de l'exonération les demandes émanant :

- ***D'étudiants inscrits à un Diplôme d'Université (D.U.)***
- ***D'étudiants ayant un Master (ou plus) et demandant une inscription en Licence***
- ***D'étudiants inscrits en CPGE***

La décision de remboursement n'a pas de caractère automatique. Elle est prise en fonction de la situation personnelle et des justificatifs fournis.